



**EXTRAIT**  
du procès-verbal du Conseil Communal  
d'Yvonand

Séance du 26.01.2026

Présidence : Mme Nicole Bachmann

**LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND**

vu le préavis de la Municipalité du 13.11.2025, préavis 2025/14 ;  
entendu les rapports des commissions ad hoc et des finances ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**décide**

1. D'Autoriser la municipalité à réaliser les travaux pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et défense incendie des secteurs : La Vignette et La Rochettaz – Commune d'Yvonand
2. D'accorder le crédit nécessaire de CHF 720'000.- TTC ;
3. De financer ce montant par les liquidités courantes ou, au besoin, par un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
4. D'imputer le coût de ces travaux dans le compte d'investissement 71000.503.3 (sécurisation approvisionnement EP La Vignette & La Rochettaz).

La Présidente



Nicole Bachmann

La Secrétaire



Pauline Héritier

